



PPE « Les Essertons »



Procès-verbal de l'assemblée générale du Lundi 13 mars 2023

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022
2. Lecture des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et rapport des vérificateurs des comptes
3. Approbation de ces comptes
4. Décharge et nomination de l'administrateur
5. Nomination des délégués de la PPE et des vérificateurs aux comptes
6. Divers et propositions individuelles
7. Approbation du budget 2023
8. Détermination de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 13 mars 2023

Lieu de l'assemblée : Les Essertons 19 – 1541 Sévaz – Chez Mme Bossy

Président : M. Walter Montagna

Secrétaire : M. Walter Montagna

La séance débute à 17h30

M. Walter Montagna souhaite la bienvenue à tous les copropriétaires.

Contrôle des présences

M. Bastian Arrigoni et Mme Monique Arrigoni donne procuration à Easy Gérance SA – Walter Montagna. M. Andreas Krüsi étant décédé et la succession répudiée, personne n'est présent pour son lot de copropriété. Les copropriétaires présents ou représentés, représentant 845 millièmes. Ainsi, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2022

L'assemblée approuve à l'unanimité le PV de l'assemblée générale qui s'est déroulée en 2022.

2. Lecture des comptes pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et rapport des vérificateurs des comptes

Une explication détaillée du décompte est effectuée par le président.

M. Montagna parcourt l'ensemble du feuillet comptable et donne des explications sur les points suivants :

- Encaissement des acomptes de charges, aucun contentieux n'est à relever
- Paiement des diverses factures
- Explication du décompte de chauffage Paul Vaucher SA
- Explication du compte fonds de rénovation
- Explication des transitoires
- Explication du bilan
- Explication du tableau de répartition

Mme Bossy et M. Rosati étant les vérificateurs de comptes, préconisent l'acceptation de la comptabilité 2022.

3. Approbation de ces comptes

M. Montagna demande à l'assemblée de voter pour l'acceptation de la comptabilité.

L'assemblée valide à l'unanimité.

4. Décharge et nomination de l'administrateur

Les copropriétaires votent à l'unanimité la décharge de l'administrateur pour l'exercice 2022. Une attestation fiscale vous sera remise pour vos impôts.

Le mandat d'administrateur PPE en faveur d'Easy Gérance est reconduit pour 2023.

5. Nomination des délégués de la PPE et des vérificateurs aux comptes

Il est notifié que M. Rosati va remplacer M. Krüsi en tant que vérificateur et sera accompagné par Mme Bossy.

M. Tügler, concierge au sein de la PPE, sera délégué technique pour l'année 2023. Il fera le lien pour les problèmes techniques avec l'administrateur.

L'assemblée valide à l'unanimité.

6. Divers et propositions individuelles

a- Il est proposé par l'administrateur de descendre la température de consigne de la pompa à chaleur et ce de 2°C. de cette manière, les habitants pourront mieux régler leur chauffage dans le logement. Proposition validée à l'unanimité.

b- Les copropriétaires ainsi que l'administrateur font remarquer l'excellent travail de conciergerie de M. Tügler. C'est pourquoi, il est proposé de lui verser une gratification à hauteur d'un salaire mensuel. Cette proposition est validée à l'unanimité.

c- M. Rosatti demande à l'administrateur de se renseigner sur la raison du changement de la valeur de l'unité de calcul sur la colonne du décompte de chauffage qui s'appelle : unité de chauffage.

d- M. Tügler fait à nouveau remarquer que des crottes de chien sont sur la parcelle commune de la PPE. Après discussion, il est convenu que M. Montagna transmette des petits flyers à M. Tügler afin d'aller les poster dans les boîtes aux lettres de la Commune.

7. Approbation du budget 2023

M. Montagna propose un budget annuel pour 2023 de CHF 22'512.00, celui-ci resterait inchangé par rapport à l'exercice 2022.

Les copropriétaires valident à l'unanimité cette proposition.

8. Détermination de la date de la prochaine assemblée générale ordinaire

M. Montagna propose de réaliser l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2023 le 11 mars 2024 à 17h30. Une confirmation par courrier vous sera transmise début 2024. Le lieu de l'assemblée reste à confirmer. La vérification des comptes se fera pendant l'assemblée.

Les copropriétaires n'ont pas de remarques particulières à formuler.

La parole n'est plus demandée, l'administrateur remercie les personnes présentes pour leur participation et lève la séance à 18h40.

Sévaz, le 13 mars 2023.

Le Président :



Walter Montagna

Le Secrétaire :



Walter Montagna

L'Administrateur :



Walter Montagna